

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le vingt trois Juin à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 18 JUIN 1995 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code des Communes.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

COVA Henri - BONNEFOI Jean - BEYRET Armand - MEYER Jean Yves - ORLIAC Paul - DAVANTURE Lucien - JORDA Jean - RUMEAU Jean Pierre - ROUCH Henri - TORNAMORELL Jean - LASPORTES Jean Paul - VERDIER Robert - LORENTE Raphaël - RICAUD Paulette - MOUREMBLES Jean - BELGARRIC Jeanne Marie - PASCAL Gilbert - CAMBOURS Annie - ANDRIEU Christophe - HENRIOT André - CASAMIAN Raymonde - KIHAL Mohamed.

Absent : M. ARNAULT Jacques.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BONNEFOI Jean qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. COVA Henri - BONNEFOI Jean - BEYRET Armand - MEYER Jean Yves - ORLIAC Paul - DAVANTURE Lucien - JORDA Jean - RUMEAU Jean - Pierre - ROUCH Henri - ARNAULT Jacques - TORNAMORELL Jean - LASPORTES Jean-Paul - VERDIER Robert - LORENTE Raphaël - RICAUD Paulette - MOUREMBLES Jean - BELGARRIC Jeanne Marie - PASCAL Gilbert - CAMBOURS Annie - ANDRIEU Christophe - HENRIOT André - CASAMIAN Raymonde - KIHAL Mohamed, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. Jean BONNEFOI, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence. Il félicite les élus non pas tant pour leur élection, mais pour le choix personnel de s'investir au Service de la Cité ; il y associe tous ceux qui ayant fait la même démarche, n'ont pas connu le même succès. Il les félicite surtout pour avoir su affirmer la présence d'une équipe structurée.

Il invite le Conseil à travailler afin que chaque Montréjeaulais, se découvrant membre d'une Société plus vivante, n'hésite pas à réfléchir et à découvrir ce qu'il peut lui-même apporter à la vie de la Cité.

Il conclut en demandant aux Conseillers Municipaux d'oeuvrer afin que nos concitoyens soient fiers d'être Montréjeaulais, et, ensemble, de prendre conscience qu'ils sont l'espérance d'un "Montréjeau pour Tous".

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. LORENTE Raphaël, le plus jeune de ses membres.

ELECTION DU MAIRE

Premier Tour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 122-4 et L 122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22	
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	21	
Majorité absolue	11	
ONT OBTENU : M. Jean JORDA	vingt et une voix	21

Monsieur Jean JORDA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Après avoir décidé du nombre d'Adjoints à élire, de l'ordre de cinq, il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Jean JORDA, élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
ONT OBTENU : M. Jean BONNEFOI vingt et une voix	21

Monsieur Jean BONNEFOI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
ONT OBTENU : M. Henri COVA vingt et une voix	21

M. COVA Henri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
ONT OBTENU : Madame Annie CAMBOURS vingt et une voix	21

Madame Annie CAMBOURS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
ONT OBTENU : Monsieur Henri ROUCH vingt et une voix	21

Monsieur Henri ROUCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
ONT OBTENU : M. Jean Pierre RUMEAU vingt et une voix	21

Monsieur Jean Pierre RUMEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean JORDA, Maire, prend ensuite la parole :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Amis...

Je remercie les élus du Conseil Municipal qui viennent de me témoigner leur confiance en m'élisant Maire de notre Commune.

Ceux qui ont oeuvré à nos côtés durant la campagne électorale et enfin les nombreux Montréjeaulais qui ont, par leurs suffrages, permis aux 23 candidats de notre liste d'accéder aux responsabilités qui sont aujourd'hui les nôtres.

J'ai aussi une pensée amicale pour ceux qui ont travaillé à mes côtés de 1983 à 1989 et ne se retrouvent pas avec nous ce soir, pour des raisons d'âge ou de santé, et pour ceux qui ont vécu avec moi la déception de 1989. C'est aujourd'hui, pour nous tous, une sorte de réhabilitation politique.

Je salue tout particulièrement Monsieur Bouché, ancien Maire de MONTREJEAU auprès de qui j'ai fait mes débuts de Conseiller Municipal et mon ami Pierre CHANFREAU avec qui j'ai exercé 24 ans de mandat.

Que ceux qui auraient souhaité exercer des responsabilités ne se sentent ni ignorés ni écartés : ils auront l'occasion de s'exprimer et travailler avec nous s'ils le désirent au travers de commissions extra-municipales.

Je pense que l'avenir de Montréjeau n'est pas dans l'affrontement mais dans la mobilisation de toutes les énergies.

Je succède à Monsieur POUSSON qui a été Maire de MONTREJEAU durant 3 mandats. Il a été mon adversaire politique mais jamais mon ennemi et je souhaite le trouver à mes côtés en qualité de conseiller général pour servir notre ville et son canton.

Nous sommes conscients de l'attente de la population et dès demain vous nous trouverez à nos postes, prêts à travailler dans un esprit d'apaisement, d'entente de solidarité, fidèles à notre formule "Montréjeau pour tous".

